



Au service
des peuples
et des nations

DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du projet: Enquête par Grappes à Indicateurs des Objectifs de Développement Durable (EGI-ODD) : 2019-2020

Numéro du projet:

Partenaire de réalisation: Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD)

Date de démarrage: Décembre 2019

Date d'achèvement: 30 Août 2020

Description succincte

L'Enquête par Grappes à Indicateurs des Objectifs de Développement Durable (EGI-ODD 2019-2020) est une enquête d'envergure nationale portant sur les indicateurs prioritaires des ODD. Tous les ménages ordinaires résidant sur l'ensemble du territoire national sont concernés par cette enquête à l'exclusion des membres des ménages du corps diplomatique.

- Le ménage est à la fois une unité de sondage et l'unité de collecte (ou d'observation).
- Les observations sur l'habitat, les équipements du logement, les dépenses indivisibles du ménage porteront sur l'unité de collecte « ménage » tandis que les caractéristiques démographiques, les dépenses individuelles, les activités, les revenus etc. seront collectées à partir de l'individu. Pour les équipements communautaires, la collecte se fera au niveau du site (quartier ou village).
- Les analyses porteront sur les communautés, les ménages, les individus et les branches d'activité.

Le territoire national est découpé en 26 strates, l'enquête pouvant être réalisée indépendamment dans une quelconque de ces strates. Il s'agit des 26 provinces du pays. Mais, l'ensemble du pays, le milieu urbain et le milieu rural sont aussi les trois grandes strates de l'univers de l'étude.

Les parties urbaines des provinces sont constituées des villes statutaires et des cités. Chaque ville statutaire, l'ensemble des cités et l'ensemble de territoires ruraux dans chaque province sont des sous strates de l'univers à sonder indépendamment.

Effet contribuant (UNSDCF) : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre : Suivi de l'ODD 5 sur le genre

Total des ressources nécessaires :	3 343 662,83 \$	
Total des ressources allouées :	TRAC PNUD :	du
	Donateur :	2 343 662,83
	Gouvernement :	1 000 000
	Apports en nature :	
À financer :		

Ministère du Plan	PNUD
<p style="text-align: center;"><i>M. Oualu</i></p> <p>Mme Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE S.E.M Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan</p> <p>Date : <i>20 Novembre 2019</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>ASAM</i></p> <p>M. Dominique SAM Représentant Résident</p> <p>Date : <i>20 Novembre 2019</i></p> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Programme des Nations Unies pour le Développement</p>  <p>PNUD</p> <p>au service des peuples et des nations Rép. Dém. du Congo</p> </div>

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté, sous l'égide des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030). Ce programme vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement des sociétés plus pacifiques et inclusives. Il s'inscrit dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) arrivés à terme en 2015, et vise à aller au-delà de ces derniers. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans la mise en œuvre des OMD en RDC en ce qui concerne le taux net de scolarisation au primaire, l'indice de parité des genres dans la scolarisation, la proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole, le nombre d'accouchements assistés par un personnel de qualité et la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées.

L'Agenda 2030 est plus ambitieux que les OMD. Il comprend 17 Objectifs, dits Objectifs de Développement Durables (ODD), assortis de 169 cibles et 244 indicateurs. Ces objectifs et leurs cibles sont intégrés et indissociables. Ils concilient les trois dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale. Cependant, la mise en œuvre de l'Agenda 2030 fait face à des défis majeurs. En vue de relever ces défis, il a été préconisé de tenir compte des spécificités et du niveau de développement de chaque pays. Ainsi, au regard des cibles idéales définies à l'échelle mondiale, chaque État devrait traduire ses propres cibles dans ses outils de planification nationale.

Depuis l'adoption, en septembre 2015, de l'Agenda 2030, plusieurs étapes, conformément aux normes internationales, ont été franchies par la RDC. Il s'agit principalement de la vulgarisation et sensibilisation sur les ODD ainsi que des activités relatives à l'adaptation des ODD au contexte national et local. Ainsi, pour permettre une meilleure insertion des ODD dans le Plan National Stratégique de Développement, le Gouvernement, à travers le Ministère du Plan, avec l'appui du Système des Nations Unies, avait lancé dès 2016 un processus de contextualisation et priorisation des cibles des ODD en RDC. Ce processus largement participatif et inclusif, avec le concours de toutes les parties prenantes, a permis de définir le package national constitué de 38 cibles priorisées, assorties de 59 indicateurs. En intégrant les cibles relatives à la mise en œuvre et au partenariat mondial, il en ressort un package national élargi de 17 ODD, 100 cibles et 133 indicateurs. Ce package a été pris en compte dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) en cours d'harmonisation, cadre idéal et fédérateur pour la mise en œuvre des ODD.

Il est évident que l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 dépend fortement de la manière dont se fait le suivi-évaluation. A cet effet, en vue d'assurer le suivi et l'examen systématique de la mise en œuvre des ODD, l'Agenda 2030 a institué la production des Rapports annuels réguliers sur une base volontaire, à titre du Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable (FPHN) des Nations-Unies, et des Rapports quinquennaux obligatoires. Suite à plusieurs contraintes d'ordre statistique notamment, la RDC n'a pas pu conduire un seul Examen National Volontaire depuis l'adoption des ODD en 2016. En juillet 2020, le Gouvernement, à travers du Ministère du Plan, a l'obligation de présenter le Rapport quinquennal sur la mise en œuvre des ODD en RDC. Une notification officielle du Président du Conseil Economique et Social des Nations-Unies nous a été adressée à cet effet.

L'accès à des données statistiques est d'une importance capitale pour l'élaboration dudit Rapport. Il faudra disposer, en temps utile, de données ventilées de haute qualité, actualisées, qui soient facilement accessibles et fiables. Les efforts laborieux sont fournis par l'Institut National de la Statistique (INS) pour remplir ses prérogatives. Dans le cadre de la mise en œuvre des OMD, l'Institut National de la Statistique a mené en 2004-2005 sa première enquête sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages dite Enquête 1-2-3. Dans une optique de suivi des indicateurs de pauvreté en RDC pour l'élaboration et le pilotage de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'INS a réalisé en 2012 la deuxième édition de l'enquête 1-2-3 sur toute l'étendue du territoire national. Cette dernière a permis de mettre en évidence un recul de la pauvreté de 8 points de pourcentage au niveau national entre les deux enquêtes (passant de 71,34% en 2004-2005 à 63,40% en 2012).

Toutefois, le système statistique fait aussi face à des défis cruciaux. Ces défis se posent avec davantage d'acuité depuis l'adoption des ODD. Bon nombre des ODD sont complexes, pluridimensionnels, et couvrent un éventail de thématiques et de secteurs bien plus large. Toutefois, il y a lieu d'espérer. Aujourd'hui, grâce aux acquis du passé, et suite notamment aux avancées technologiques et au perfectionnement des méthodologies de collecte, les données sont beaucoup plus faciles à collecter. A cet effet, dans le but d'élaborer un Rapport qui rend véritablement compte de la mise en œuvre des ODD en RDC, une enquête d'envergure nationale est requise. L'analyse des données qui en découleront, permettra d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les goulots d'étranglement et de proposer les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre des ODD.

II. STRATÉGIE

Objectifs principaux

L'objectif principal de cette enquête nationale sur les indicateurs des ODD est de fournir des données de qualité au niveau national et provincial qui (i) concourent à une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages pour l'analyse des indicateurs des ODD, en particulier les indicateurs de pauvreté et des inégalités, (ii) contribuent à l'analyse et le suivi du PNSD, (iii) améliorent les données de base pour l'élaboration des comptes nationaux, (iv) permettent de calculer les indicateurs de base pour l'élaboration de cadrage macroéconomique, (v) permettent la rénovation de l'indice national de prix à la consommation et les indices provinciaux de prix, indicateurs nécessaires pour l'intégration régionale du pays dans les différentes sous-régions: COMESA, SADC et CEMAC.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD 2019 – 2020 sont les suivants :

- 1) Fournir les indicateurs de suivi des Objectifs du Développement Durable(ODD) et produire un rapport national sur les ODD ;
- 2) Produire un profil de pauvreté du point de vue de la pauvreté monétaire, de la pauvreté en termes de conditions de vie des ménages, de la pauvreté des potentialités, de la pauvreté subjective et la pauvreté multidimensionnelle ;
- 3) Etudier de façon approfondie la pauvreté en relation avec le marché du travail ;
- 4) Réaliser des études sectorielles (santé, éducation, nutrition, secteur informel, etc.).

L'enquête auprès de ménages sur les indicateurs des ODD se propose de réaliser deux enquêtes intégrées. Il s'agit des enquêtes suivantes :

- Enquête emploi, phase-1
- Enquête sur la consommation des ménages, phase-2

Plus précisément, la première phase de cette enquête porte sur les caractéristiques du ménage et sur son environnement, sur l'emploi, le chômage et les conditions d'activités des ménages (**phase 1 : enquête emploi**). La deuxième phase est une enquête sur la consommation des ménages. Elle consiste à estimer le niveau de vie des ménages, à mesurer le poids respectif des secteurs formel et informel dans leurs consommations, analyser les déterminants du choix des différents lieux d'achat, analyser des inégalités et les différentes formes de pauvreté, la perception de la population sur leurs conditions de vie, la perception de la population sur la paix, la sécurité, la gouvernance et sur l'environnement (**phase 2 : enquête sur la consommation des ménages**).

Le questionnaire de l'enquête s'articule autour des 2 phases correspondant aux domaines d'études en fonction des objectifs retenus. Le contenu du questionnaire se présente ainsi comme suit :

Le questionnaire de la phase 1 comprend une fiche ménage, un questionnaire individuel pour chaque individu de dix ans et plus et un questionnaire communautaire. La fiche ménage permet de collecter l'ensemble des informations sur les caractéristiques sociodémographiques de tous les membres du ménage (situation démographique, éducation, santé, NTIC), sur les caractéristiques de l'habitat et du patrimoine, entreprises non agricoles ainsi que sur l'accès aux infrastructures de base.

Le questionnaire individuel est composé de sept modules permettant de caractériser la situation des individus par rapport au marché du travail :

- Le module « Emploi actuel » décompose la population en âge de travailler en trois catégories : actif occupé, chômeur, inactif.
- Le module « Activité principale » fournit les principales caractéristiques liées à l'emploi exercé : catégorie socioprofessionnelle, branche d'activité, ancienneté dans l'emploi, horaires, revenus, prestations sociales, mode d'embauche, etc.
- Le module « Activité secondaire » donne les mêmes informations pour le plus important des emplois exercés simultanément avec l'emploi principal, ainsi que le nombre total d'emplois secondaires et les branches correspondantes.
- Le module « Recherche d'un emploi » décrit pour les individus ayant un emploi et qui sont à la recherche d'un autre les raisons de cette recherche.
- Le module « Chômage » décrit pour les sans-emploi la durée, le type d'emploi recherché et le mode de recherche, les prétentions salariales, etc.
- Le module « Trajectoire et perspectives » décrit la situation du père de l'enquêté vis-à-vis de l'emploi lorsqu'il avait 15 ans, l'emploi antérieur occupé par l'enquêté, et son désir éventuel de changer d'emploi (raison, type d'emploi désiré).
- Le module « Revenu hors emploi » permet de saisir les revenus de l'individu en dehors de ses revenus d'activité.

- Le questionnaire communautaire traite de l'existence et de l'accès aux infrastructures de base au niveau de la communauté (quartier, village) et de l'environnement.

Quant au questionnaire de la phase II, il est composé des modules ci-après :

- Module EL : Eligibilité aux carnets de comptes
- Module 10 : Personnes présentes dans le ménage pendant la période de l'enquête.
- Module 11 : Dépenses quotidiennes de biens ou de services pour la consommation du ménage.
- Module AL : Dépenses "importantes" ou "exceptionnelles" (régulières ou non) de céréales et autres produits alimentaires au cours des 12 derniers mois.
- Module FE : Dépenses effectuées à l'occasion des fêtes ou cérémonies au cours des 12 derniers mois.
- Module 12 : Dépenses d'habillement des membres du ménage au cours des 6 derniers mois.
- Module 13 : Dépenses de logement, d'eau, de combustibles et d'énergie au cours des 6 derniers mois.
- Module 14 : Dépenses d'équipement et d'entretien pour la maison au cours des 6 derniers mois.
- Module 15 : Dépenses de santé au cours des 6 derniers mois.
- Module 16 : Dépenses de transport au cours des 6 derniers mois.
- Module 17 : Dépenses de loisirs, spectacle et culture au cours des 12 derniers mois.
- Module 18 : Dépenses d'éducation au cours des 12 derniers mois.
- Module 19 : Dépenses d'hôtels, dans les cafés et les restaurants au cours des 6 derniers mois.
- Module 20 : Dépenses d'autres biens et services au cours des 6 derniers mois.
- Module 21 : Impôts et taxes payés au cours des 12 derniers mois.
- Module 22 : Dépenses de biens et services de construction au cours des 24 derniers mois.
- Module 23 : Cadeaux donnés ou reçus en espèces au cours des 6 derniers mois.
- Module 24 : Evolution de la consommation et Stratégie de lutte contre la pauvreté
- Module 25 : Patrimoine matériel et financier : épargne et capital social.
- Module 26 : Perception des conditions de vie.
- Module 27 : Equipements durable du ménage.
- Module 28 : Chocs et stratégie de survie
- Module 29 : Gouvernance, Paix et Sécurité
- Module 30 : Chocs naturels.

Le questionnaire communautaire comprend les modules suivants :

- Module 1 : infrastructures communautaires.
- Module 2 : les activités économiques.
- Module 3 : Etat des infrastructures.
- Module 4 : Changement climatique

- Module 5 : les risques environnementaux ;
- Module 6 : les activités minières

Base de sondage

Pour résoudre le problème de l'obsolescence de la base de sondage, l'INS propose aujourd'hui d'utiliser comme base de sondage, la synthèse des bases récemment utilisées par les enquêtes MICS, 1-2-3 et QUIBB.

Normalement la base de sondage constitue une liste exhaustive de ménages sans omission ni double compte. Le recensement de la population étant lointain (1984), le pays ne dispose plus d'une pareille liste. A cet effet, pour la présente enquête, nous nous contenterons d'une liste des quartiers en milieu urbain et d'une liste des villages en milieu rural, considérées comme les plus petites unités aréolaires disponibles et repérables sur terrain. Or ces unités sont de tailles variables.

En outre, les mouvements migratoires provoqués par des différents conflits ont occasionné l'extension des villes, et des cités avec l'apparition des nouveaux quartiers et la disparition de certains villages, ce qui rend difficile de proposer un plan de sondage opérationnel au stade initial. Il est donc nécessaire de mener un certain nombre d'investigation sur terrain pour obtenir les informations récentes sur les effectifs des populations des quartiers et des secteurs qui constituent les unités primaires de sondage respectivement en milieux urbains et ruraux. Au stade final de sondage une liste des ménages est obtenue par dénombrement des ménages dans les unités primaires (quartiers échantillons) ou secondaires de l'échantillon (villages échantillons) selon le cas.

Echantillonnage

Taille de l'échantillon

Etant donné l'exigence pour l'enquête de fournir des indicateurs au niveau des provinces et les difficultés à rassembler les fonds nécessaires pour exécuter l'enquête ; on se propose de réduire la taille des échantillons au niveau des provinces en la fixant à la taille optimale pour obtenir des résultats fiables à ce niveau et qui serait de 343 à 344 ménages, soit 9.240 ménages pour l'ensemble du pays (avec une erreur d'échantillonnage de 6%), sur les 3 hypothèses de taille testées en relation avec le coût impliqué et il convient aussi de sur-échantillonner la capitale Kinshasa.

Plan d'échantillonnage

D'après la base de sondage existant issu du recensement administratif, il est donc possible de :

- i) Constituer trois grandes strates en plus de Kinshasa constituant une strate à elle seule. Ces strates comprennent les villes statutaires, les cités telles que définies par l'administration et les territoires ruraux (regroupés en secteurs) ;
- ii) Constituer un échantillon aléatoire stratifié à plusieurs degrés où toutes les provinces sont représentées, selon le milieu urbain (villes + cités) et rural ;
- iii) Sélectionner des quartiers en milieu urbain et des secteurs en milieu rural, unités primaires de sondage de l'enquête afin de constituer un échantillon, proportionnel à la taille de la population ;
- iv) De dénombrer tous les ménages des quartiers sélectionnés afin d'éviter d'introduire un troisième degré en milieu urbain ;

- v) Tirer les villages avec probabilités proportionnelles à la taille de la population ;
- vi) Dénombrer et sélectionner les ménages des unités tirées par tirage systématique. Le tirage en milieu urbain sera donc indépendant du tirage en milieu rural vu que les fichiers de recensement administratifs seront stratifiés selon la taille (grande ville, cités, secteurs)

Pour plus de détails, le plan de sondage proposé, à ce stade de travail, est le suivant :

✓ Strate 1 : Kinshasa :

Au premier degré, tirage de 27 quartiers avec la probabilité proportionnelle au nombre de ménages qu'ils contiennent. Tirage dans chaque quartier échantillon de 24 ménages. Pour le tirage de 27 quartiers, les différents quartiers de la ville de Kinshasa sont classés dans 18 sous-strates issues du croisement de 6 modalités pour le type de quartier (Quartiers résidentiels, cités, Quartiers planifiés, Extensions, Villages, Quartiers excentriques) et de 3 modalités pour la taille en population des quartiers (au plus égal à 10 000 habitants, entre 10 001 et 20 000 habitants, plus de 20 000 habitants).

Un dénombrement exhaustif des ménages sera effectué dans l'ensemble des 27 quartiers tirés au premier degré donnant ainsi une base de sondage pour le tirage de 24 ménages au second degré.

✓ Strate 2 : 20 villes :

Dans chacune des villes : tirage, au premier degré, de 4 quartiers avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages qu'ils contiennent. Tirage dans chaque quartier échantillon de 24 ménages.

✓ Strate 3 : 26 cités échantillons :

Dans cette strate, il faut d'abord tirer 26 cités parmi les cités qui composent la strate, le tirage s'effectue avec probabilité proportionnelle à la taille des cités.

Dans chacune des cités échantillons : tirage, au premier degré, de 3 quartiers avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages qu'ils contiennent. Tirage, au second degré, dans chaque quartier échantillon de 24 ménages.

✓ Strate 4 : 100 secteurs ruraux :

Dans chaque province (25) : au premier degré, tirage de 4 secteurs avec une probabilité proportionnelle au nombre de villages qu'ils contiennent. Au second degré, tirage de 2 villages dans chaque secteur échantillon avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages qu'ils contiennent. Tirage, au 3^e degré, dans chaque village-échantillon de 24 ménages.

Répartition de l'échantillon entre strates

D'après le plan de sondage illustratif adopté, l'échantillon de ménages est reparti entre les strates de la manière suivante :

- Strate 1. Kinshasa : $n_1 = 648$
- Strate 2 (20 villes) : $n_2 = 1\ 920$
- Strate 3 (26 cités échantillons) : $n_3 = 1\ 870$
- Strate 4 (100 secteurs ruraux) : $n_4 = 4\ 800$

Soit à retenir dans l'ensemble (arrondi) à n = 9 240

Ce plan implique une organisation du terrain suivant tenant aussi des difficultés d'accès au sites en milieu rural :

Strates	Enquêteurs	Chefs d'équipe
Kinshasa	27	8
Villes	80	27
Cités	78	26
Secteurs	200	100
Total	385	161

Bénéficiaires du projet

Le projet bénéficiera principalement à l'action du Gouvernement pour autant qu'il disposera des données de qualité pour assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD. En plus, les Universités, les organisations de la société civile et les partenaires nationaux et internationaux vont disposer des référentiels de base pour la surveillance de la qualité des politiques et de leur impact sur la vie des ménages et plus globalement de la population.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

La mise en œuvre du projet permettra d'atteindre les résultats suivants :

III.1. Résultats escomptés

Compte tenu des objectifs spécifiques définis précédemment, les résultats attendus sont déclinés selon les phases comme suit :

- Des informations actualisées sur la population et les ménages, principalement sur les caractéristiques tant démographiques que socio-économiques (éducation, santé, nouvelles technologie, etc) sont disponibles ;
- Les informations actualisées de la population et des ménages par rapport à la situation sur le marché du travail sont disponibles ;
- Les indicateurs permettant de mesurer le niveau et les principales caractéristiques du sous-emploi et du chômage sont obtenus ;
- Les caractéristiques des entreprises non agricoles des ménages sont fournies ;
- Les causes du travail non économique et de l'inactivité ainsi que les moyens de subsistance des personnes concernées sont présentés ;
- Le seuil de pauvreté est calculé ;
- Le profil de pauvreté de la population et des ménages par dimension est produit ;
- Les données concernant le niveau des dépenses de consommation finale des ménages sont produites ;
- Les pondérations pour les indices des prix à la consommation des ménages sont calculées ;
- Les indicateurs pour la gestion, l'orientation, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté et développement urbain sont disponibles.
- Les indicateurs du développement durables sont disponibles.

Organisation et déroulement de la collecte

La collecte sera donc organisée à Kinshasa et en provinces à partir des centres de l'INS, Ministère du Plan. Les enquêteurs seront répartis en 161 équipes avec à leur tête un chef d'équipe. Les chefs d'équipe, sélectionnés parmi les meilleurs enquêteurs, devront visiter régulièrement les enquêteurs afin de les aider, de contrôler la qualité de leur travail, de tirer les ménages, contrôler les données et les récupérer pour les envoyer vers les centres de traitement à Kinshasa. L'enquête est organisée autour des 2 phases successives. Les entrevues seront effectuées simultanément par les mêmes enquêteurs pendant une trentaine de jours : 36 jours pour en milieu urbain et 20 jours en milieu rural, compte tenu de distance à parcourir, l'enquêteur est chargé de collecter les données dans un seul village.

Les superviseurs se déplaçant en véhicule de location à partir des centres seront chargés de 5 équipes. Les enquêteurs se déplaceront par les transports publics et resteront dans leur zone jusqu'à la fin de leur tâche. Les chefs d'équipe visiteront les enquêteurs à l'aide d'une moto de location. Les données collectées seront rassemblées et vérifiées dans un premier temps, par les chefs d'équipe, par les superviseurs dans un deuxième temps et elles seront ensuite transmises vers le serveur à Kinshasa pour traitement. Les cadres des agences provinciales de l'INS ou du Plan seront étroitement associés à la supervision et l'encadrement des équipes de terrain. Les membres de l'équipe technique vont réaliser des contrôles sur terrain là où il y a des problèmes.

Pour les phases 1, la collecte se fait à passage unique dans un ménage.

Pour la phase 2 (consommation des ménages), la méthode de collecte à utiliser consiste à, disposant d'une nomenclature détaillée des produits et services (nomenclature COICOP) sur tablette, à saisir les relevés des acquisitions et des dépenses quotidiennes (alimentaires et non alimentaires) du ménage pendant 15 jours et de saisir ensuite les acquisitions et les dépenses non alimentaires d'une manière rétrospective. Pour les biens durables, prendre en compte le taux de dépréciation qui est considérée comme la partie consommée. D'autres modules spécifiques tels que les acquisitions et les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies (mariage, baptême, funérailles, ...) complètent les relevés des dépenses et acquisitions. Feraient également partie de la phase 2, des modules spéciaux sur le patrimoine ménager et l'épargne, la pauvreté subjective, les biens durables et les prix aux consommateurs.

Préparation matérielle et logistique

La réussite de l'enquête dépend aussi d'une bonne préparation matérielle et logistique. L'enquête bénéficiera de la documentation de l'enquête 1-2-3 de 2012 pour raison de comparaison, mais il faut préparer matériellement les différents documents : réexaminer et adapter le contenu des questionnaires, des manuels d'instruction pour les formateurs, les superviseurs, les chefs d'équipe et les enquêteurs seront préparés par l'équipe technique de l'enquête et seront dument archivés avec les questionnaires de l'enquête, il faudra les saisir sur tablettes et imprimer aussi 5 % des questionnaires. Préparer d'autres outils méthodologiques, tels que la note méthodologique sur le relevé parcellaire, les fiches de relevé parcellaire et des unités d'habitation, la table des nombres au hasard, les avis de passage, les carnets des comptes pour les ménages, les fiches de gestion du pool et du site, etc.

Parallèlement à la préparation méthodologique, il faut aussi une bonne préparation logistique permettant au personnel de terrain de bien accomplir leurs tâches. Il s'agit d'acquérir le kit de terrain qui comprend : des tablettes, des GPS, des sacs d'enquêteurs,

des balances SECA(pèse-personnes), des balances de ménages, des écritoires, des kits de médicaments de premier secours, des T-shirt et casquettes, des crayons, des gommes, des couvertures, des imperméables, des lampes torches, des piles, des bougies, etc.

Au cours de cette phase préparatoire, le plan de sondage doit être finalisé, il s'agit principalement du tirage des unités secondaires et tertiaires, c'est-à-dire des quartiers pour les villes et cités échantillonnées et des villages dans les secteurs échantillons. Cela permettra de constituer les pools d'enquête et d'élaborer un plan de déploiement des enquêteurs sur terrain.

Il sera également finalisé un plan de traitement des données (programmes d'apurement) et plan d'analyse (programmes de tabulation et calcul des indicateurs.).

Recrutement, formation du personnel d'enquête et déploiement sur terrain

Les superviseurs seront recrutés parmi le personnel de l'INS sur le marché du travail et, le cas échéant, parmi le personnel du système statistique national sur base des termes des références à élaborer par l'Equipe Technique. Parmi les critères, les qualifications académiques ainsi que de leur expérience positive de la supervision des enquêtes et de leur connaissance du terrain seront considérés comme des atouts. Des avis de recrutement seront affichés publiquement à l'administration centrale de l'INS et en en provinces. Au moins 40 superviseurs de phases 1-2 seront recrutés pour en retenir définitivement 34 après la formation.

Les enquêteurs seront recrutés, conformément aux termes de référence, sur le marché de travail, dans les pools respectifs sur la base des qualifications académiques et de l'expérience dans la collecte des données sur tablettes. L'offre d'emploi sera publiée en ligne, sur les plateformes dédiées. L'équipe technique fera une première en se basant sur les Curriculum Vitae. Les superviseurs auront la charge de retenir les enquêteurs dans leurs pools respectifs après un test organisé à cet effet. Au total, 520 enquêteurs seront recrutés dans toute l'étendue du pays. Au-delà des qualifications académiques, le recrutement se basera aussi sur la connaissance des sites, la langue parlée dans le site et la capacité de mobilisation sociale. Ils seront formés par les superviseurs. Les meilleurs d'entre-eux seront nommés Chef d'équipe.

Ainsi, la formation sera organisée en cascade, l'Equipe Technique formera les superviseurs à Kinshasa. Ces derniers, à leur tour, formeront les chefs d'équipe et les enquêteurs. Afin de mieux de faire leur travail, les superviseurs seront formés comme des enquêteurs modèles, en plus des qualités de formateurs, de mobilisateurs, des évaluateurs et de gestionnaires qu'on exige d'eux. Ils seront amenés à réaliser l'enquête pilote dans leur processus de formation afin de maîtriser toutes les opérations de terrain et seront sélectionnés en définitive sur base de cet exercice.

Les enquêteurs seront familiarisés avec les concepts et définitions comprises dans les questionnaires, avec les techniques d'interview notamment au cours de jeu de rôle en salle et avec l'application du questionnaire aux enquêtés lors d'exercices pratiques sur le terrain. Au cours de ces derniers, les chefs d'équipe apprendront à remplir leur rôle de chef d'équipe et de contrôle de qualité. Tout le personnel sera sélectionné et recruté à la fin de cette formation sur la base des observations de leur performance pendant ces exercices.

La formation des enquêteurs sera de deux semaines. Elle sera suivie par celles des chefs d'équipe, afin que tous soient bien familiarisés avec les questionnaires. A l'issue de

formation, on exigera des enquêteurs la maîtrise des techniques du relevé parcellaire (pour le dénombrement des ménages) et du tirage de l'échantillon, une connaissance parfaite du questionnaire et de tous les modes de son remplissage, la maîtrise de saisie sur tablette ainsi que les techniques comportementales et communicationnelles. La durée de formation proposée pour toutes les phases est de 15 jours comprenant la formation théorique, la pratique du relevé parcellaire, le tirage de l'échantillon, l'administration du questionnaire. Des fiches de sélection et des exercices de sélection (tests) seront préparés comme support de formation et pour que la sélection des agents soit transparente.

Après la formation, les différentes équipes se rendront sur terrain. Les superviseurs doivent s'assurer de l'existence de chaque site et compléter les informations sur les itinéraires. Ils déploieront les enquêteurs sur terrain, après avoir assuré leur formation. Les membres de l'équipe technique devront se déployer lors de ces formations pour assurer l'homogénéité et la qualité de la formation. De même, durant les premières semaines de collecte ces membres devront se déplacer sur l'ensemble du territoire pour détecter aussi tôt que possible toute différence et erreur de formation et faire passer des rappels d'instruction à l'ensemble des équipes afin d'assurer l'uniformité de la collecte. Ce travail au cours des deux premières semaines de collecte sera un point crucial du développement de la collecte.

Pour s'assurer de la qualité des données collectées sur terrain, deux types de contrôles doivent être envisagés : un contrôle à effectuer par les superviseurs et les contrôleurs pendant que les enquêteurs travaillent dans leurs sites et un contrôle systématique des données sur tablettes à réaliser par les superviseurs et les chefs d'équipe au siège de leurs pools.

Le premier contrôle consistera à vérifier les fiches de relevé parcellaire, les résultats de tirage de l'échantillon et de saisie du questionnaire et faire des recommandations aux enquêteurs sur la qualité de leur travail. Le deuxième contrôle s'appuiera sur les tests de cohérence, la vérification des filtres et la vraisemblance des données compte tenu de la réalité sur terrain qui sont inclus dans les tablettes. Les superviseurs seront contrôlés à leur tour par l'Equipe Technique au cours des missions de contrôle dans les différents pools.

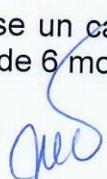
Pour la sécurité et l'efficacité du travail sur terrain les superviseurs et les enquêteurs devraient être munis des ordres de mission signés par le Ministre du Plan, des instructions aux autorités locales et d'autres lettres d'instruction aux divers partenaires.

Avant le déploiement des équipes sur terrain, l'équipe technique et les superviseurs doivent disposer des informations sur les itinéraires à emprunter avant d'atteindre le pool et chaque site à partir du pool et les appuis locaux devraient être identifiés et sollicités d'avance auprès des partenaires pour le transport, le logement, la communication et la sécurité.

Calendrier des activités de l'enquête

Le chronogramme des activités ci-joint propose un calendrier de réalisation des activités de l'enquête qui s'étalent sur une durée totale de 6 mois.

Activité 4.1.6 : Communication et visibilité



Parallèlement à la préparation matérielle, un plan de communication et de mobilisation sociale doit être mis en place pour sensibiliser les politiques, les partenaires, les acteurs de la société civile et la population.

Trois supports principaux sont généralement prévus pour ce genre d'enquête :

- Un dépliant d'information sur les résultats des enquêtes passée s'adressant aux partenaires et aux enquêtés pour demander leur adhésion ;
- Une cassette vidéo présentant une interview ou une scénette sur le pourquoi et le comment de l'enquête ;
- Un message à tous les partenaires à la société civile et les autres parties prenantes sur l'enjeu de connaître l'évolution des indicateurs socio-économiques pour le développement de la RDC et demander à ceux qui peuvent aider pour la réalisation de l'enquête.
- T-shirts que porteront les enquêteurs facilitent leur introduction auprès de la population.
- Message à la radio et à la télévision

Les actions et des réunions d'information seront organisées au niveau central, au niveau provincial, au niveau des pools et des sites.

III.2. Partenariats

Le succès de la mise en œuvre du projet reposera sur Les synergies à développer avec les diverses structures qualifiées dans la collecte des données, le suivi des politiques sociales en lien avec les ODD y compris dans la sensibilisation. Des contacts étroits devront donc être établis avec les services de différents ministères, les points focaux des ministères, les exécutifs provinciaux, les responsables de tout autre institution ou entité concernée. Des partenariats devraient également être noués avec les universités et les centres de recherche dans le cadre de partage d'expérience et de bonnes pratiques y afférentes.

En outre, des accords devront être conclus avec d'autres partenaires bi et multilatéraux tels que la BAD, BM, UE, JICA, USAID, DFID, NORVEGE, etc. dans l'optique d'un appui technique et financier requis pour la mise en œuvre des activités de ce projet.

III. 3. Risques et hypothèses

La matrice détaillée ci-dessous présente une analyse détaillée des risques potentiels liés à la mise en œuvre du projet. Elle pourra être mise à jour régulièrement au cours de son exécution, notamment par le comité technique du projet.

Type de risqué	Description du risque	Hypothèse
----------------	-----------------------	-----------

Politique	Instabilité politique	Le Gouvernement de coalition reste en place jusqu'à la fin de la législature et le Programme du Gouvernement investi par le Parlement reste le socle de son action
Opérationnel	Changement éventuel de l'équipe de l'OCDD et de l'Equipe technique devant assurer la mise en œuvre du projet.	L'OCDD et l'Equipe technique du Projet sont mis en place par Arrêté Ministériel et leur stabilité est garantie durant la vie du projet. Une nouvelle équipe de Coordination nationale de l'OCDD sera mise en place et un des nouvelles personnes nommées aux postes à pouvoir.
	Manque des autorités formelles et compétentes et déficit en termes d'Agents et cadres requis au sein de l'OCDD en tant partenaire de réalisation du projet	
Financier	Manque ou insuffisance des ressources financières pour le fonctionnement de l'Equipe technique et la réalisation de ses activités	Des ressources financières sont mobilisées pour appuyer l'Equipe technique
	Difficultés à mobiliser des ressources complémentaires auprès des partenaires au développement	
Sécuritaire	Persistance des conflits armés et/ou des activités des groupes armés dans certaines zones d'intervention influant sur la mobilité de l'Equipe durant la collecte des données sur terrain.	La RDC s'engage résolument sur la pacification de tout son territoire et s'emploie à annihiler, avec l'appui de la MONUSCO, les activités des groupes armés.

III. 4. Coopération Sud-Sud et triangulaire

Tout au long de sa mise en œuvre, le projet s'enrichira de l'expérience d'autres pays ayant créé des référentiels identiques dans le suivi de la mise en œuvre des ODD. Le projet va collaborer avec les institutions régionales africaines dont Afristat en vue de renforcer l'autorité des données collectées et soutenir leur viabilité technique.

III. 5. Connaissance

L'une des valeurs ajoutées du projet c'est de fournir de données de qualité pour assurer le suivi des politiques publiques et leur efficacité, d'une part, et d'autre part d'engager des débats publics sur les avancées de l'action gouvernementale dans la société. Les universités et centres de recherche disposeront des référentiels requis pour mener des recherches de qualité et contribuer au progrès dans la société.

III. 6. Durabilité et amplification

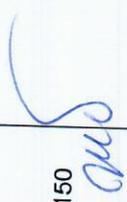
Le projet s'inscrit dans l'optique de l'action institutionnelle du Ministère du Plan. De ce fait, l'appropriation nationale se fera à travers la conception, le pilotage, l'animation et l'évaluation de la mise en œuvre des activités par l'équipe du projet. Les résultats seront amplifiés de deux manières : à travers l'implication des points focaux du Gouvernement et des autres entités concernées. Alors que l'exécution du projet démarrera sous la modalité NIM, un transfert des modes de gestion des questions opérationnelles et financières vis-à-vis de la partie nationale se fera dès la mise en œuvre du projet pour en garantir l'efficacité et la soutenabilité.

me

MATRICE DES RISQUES

Type de risque	Description du risque	Impact	Probabilité	Mesures ou stratégies de réduction de l'impact du risque (mitigation)
Politique	Instabilité politique	Elevé Occasionnerait des changements dans l'équipe technique du projet	Niveau moyen La probabilité de ce risque est moyenne, le Gouvernement étant investi sur la base d'un accord politique censé durer tout au long du mandat de la législature. Néanmoins, la stabilité de l'accord et de la coalition au pouvoir dépend du climat politique.	Encourager/Bâtir le dialogue participatif et permanent ainsi que la concertation au sein des segments de la coalition au pouvoir.
Technique/Opérationnel	Changement éventuel de l'équipe de l'OCDD et de l'Equipe technique devant assurer la mise en œuvre du projet.	Moyen L'impact pourrait être important si l'assistance apportée au projet n'est pas adaptée, suffisante ou	Niveau moyen La probabilité est moyenne. Il faudra doter le Projet progressivement de capacités techniques, matérielles et logistiques nécessaires pour fonctionner normalement	L'INS disponibilisera son expertise au profit du projet
	Manque des autorités formelles et compétentes et déficit en termes d'Agents et cadres requis au sein de l'OCDD en tant partenaire de réalisation du projet	Moyen Favoriserait un déficit de redevabilité et de compétence dans la conduite de l'Enquête	Niveau moyen La probabilité de ce risque est moyenne étant donné qu'un Arrêté Ministériel palliera à ce déficit. Aussi, en attendant ledit Arrêté, le Coordonnateur National Adjoint de l'OCDD assure l'intérim du Coordonnateur et le personnel de l'OCDD assure les tâches courantes de la structure.	
		Elevé	Niveau moyen	

Produit 2.3 Le tirage de l'échantillon est effectué conformément à la méthodologie fixée		Rapports de l'équipe technique	0	2019	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Résultat 3 : Le personnel de l'enquête est recruté et formés et une enquête pilote (enquête test) est organisée à Kinshasa																		
Produit 3.1 Les superviseurs de l'enquête sont recrutés et formés à Kinshasa		3.1.1 Nombre de superviseurs recrutés	0	2019	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34
Produit 3.2 Des enquêteurs sont recrutés sur toute l'étendue de la RDC et formés dans les différents pools d'enquêtes		3.1.2 Nombre d'enquêteurs recrutés et formés	0	2019	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580
Produit 3.3 Une enquête pilote est organisée à Kinshasa pour tester les capacités des superviseurs et l'efficacité des matériels		3.3.1 nombre des superviseurs déployés	0	2019	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34
Résultat 4 : Les données découlant de l'enquête sont nettoyées, traitées et Un plan d'analyse et de tabulation sont élaborés																		

Produit 4.1 Les données de l'enquête sont nettoyées et traitées	4.1.1. Proportion des données nettoyées et traitées	Rapport de l'équipe technique	0	2019	0	30%	70%													1	
Produit 4.2 Un plan d'analyse des données et un Plan de tabulation sont élaborés	4.2.1. Plan d'analyse et de tabulation élaborés	Rapport de l'équipe technique	0	2019	0	0	0	1	1											1	
Produit 4.3 Les indicateurs des ODD sont calculés sur la base des données collectées	4.3.1 Nombre d'indicateurs calculés	Rapport de l'équipe technique	0	2019	10	30	72	103	133											133	
Résultat 5. Le Rapport de l'Enquête est élaboré et validé par toutes les parties prenantes																					
Produit 5.1 Le Rapport d'enquête est élaboré	5.1.1 Draft du Rapport	Rapport de l'équipe technique	0	2019	0	0	0	0	1											1	
Produit 5.2 Un atelier de validation technique du Rapport d'Enquête est organisé	5.2.1 Nombre de participants à l'Atelier	Rapport d'atelier	0	2019	0	0	0	0	150											150	
Résultat 6. Le Rapport national sur la mise en œuvre des ODD est élaboré, validé par toutes les parties prenantes et envoyé aux Nations-Unies																					

Produit 6.1 Le Rapport national sur la mise en œuvre des ODD est élaboré par l'OCDD	6.1.1 Draft du Rapport	Rapport d'atelier		0	0	0	0	0	1		1	
Produit 6.2 Un atelier de validation technique du Rapport sur la mise en œuvre des ODD en RDC est organisé à Kinshasa	6.2.1 Nombre de participants à l'Atelier	Rapport d'atelier		0	0	0	0	0	300		300	
Produit 6.3 Le Rapport sur la mise en œuvre des ODD en RDC est transmis aux Nations-Unies	6.3.1 Lettre de transmission du Rapport	Rapport d'atelier		0	0	0	0	0	1		300	
<p>1[1] Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.</p>												

V. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : *[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].*

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus. Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.		
Suivre et gérer les risques	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
Apprendre	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité du projet		Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient		

	du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.			compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle		Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)			
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir	À préciser (au moins annuelle)		Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence. 	

	du projet auprès des publics concernés.			
--	---	--	--	--

Plan d'évaluation¹

Titre de l'évaluation Ex. : Évaluation à mi-parcours	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement

¹ Facultatif; selon les besoins

VI. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL^{2,3} (A COMPLÉTER)

Tous les coûts programmatisés et opérationnels prévus pour l'appui du projet, notamment ceux de l'appui à l'efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffrés intégralement dans le budget du projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l'assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être indiqués de manière transparente dans le Document de projet.

Le PTBA pluri-annuel qui va couvrir la période 2019-2023 va se baser sur le budget global du projet repris en annexe et devra être finalisé avant la fin de l'année 2019.

Les activités, cibles et hypothèses seront explicitées dans le PTBA annuel 2019 et élaborées également pour les années suivantes sur base des réalisations, des facteurs externes et de la matérialisation des risques.

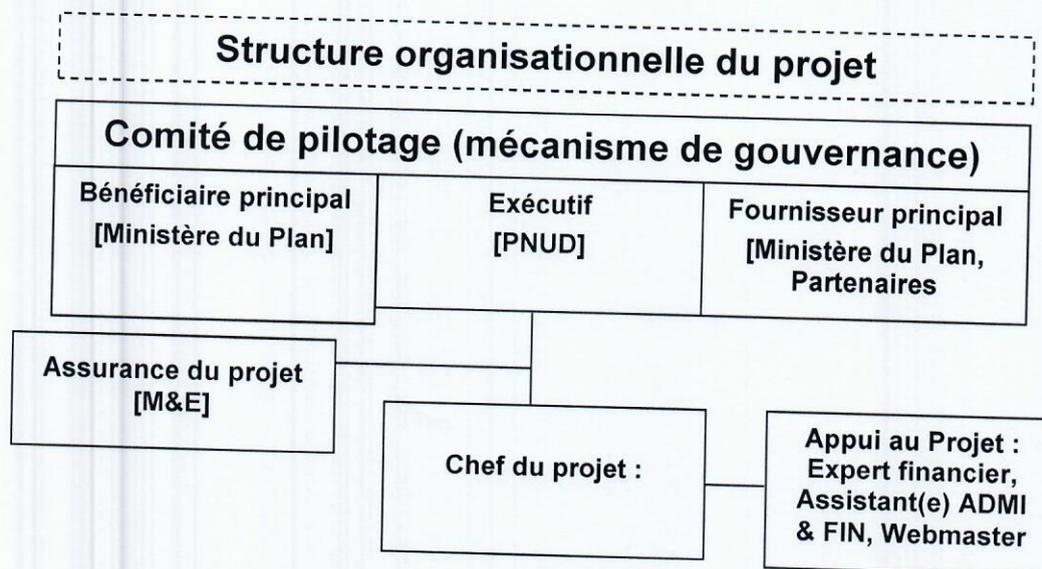
PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2	A3	A4		Source de financement	Poste budgetaire	Montant
Produit 1 : Marqueur genre :	1.1 Activité								
	1.2. Activité								
	1.3 Activité								
	SUIVI								
Total partiel pour le produit 1									

² Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

³ Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééchelonner les activités entre les années.

VII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Il est prévu que les financements sur fonds PNUD et ceux qui proviendraient d'autres partenaires techniques et financiers en cout direct soient mis en œuvre selon la modalité d'exécution directe du PNUD (DIM). Les recrutements, ainsi que les achats seront effectués de manière compétitive par le PNUD pour l'OCDD.



Le projet sera supervisé par un Comité de Pilotage du projet (CP), qui fournira des orientations stratégiques et approuvera le budget annuel du projet. Le CP examinera également les différentes activités relatives au projet, basé sur les rapports de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Le CP sera l'organe clé de décision du projet.

Le CP sera composé du Ministère du Plan, du PNUD et de représentant(e) de l'INS, de l'OCDD, des partenaires au développement/donateurs apportant leur concours à la mise en œuvre du projet. Il sera coprésidé par la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan ou son Délégué et par le Représentant Résident du PNUD ou son Délégué.

Le CP examinera et approuvera les plans de travail trimestriels le cas échéant, sur la base des plans de travail annuels (PTA) approuvés à l'avance. Il donnera son autorisation de modification trimestrielle ou annuelle, pour tous les plans de travail. En outre, il approuvera la nomination et la définition des responsabilités du gestionnaire de projet et la responsabilité de celui-ci en termes de qualité et d'assurance des résultats.

Le CP se réunira trimestriellement. D'autres intervenants peuvent être invités à des réunions si les circonstances l'exigent. Toutefois, la structure du CP demeurera assez légère pour lui permettre d'être pleinement opérationnel. La liste finale des membres du CP sera achevée au début des activités du projet, et présenté dans le rapport initial. Le rapport initial comprendra les rôles envisagés pour les différents membres du CP. Le gestionnaire de projet assistera aux réunions du CP en tant que membre non-votant, et sera responsable de la rédaction d'un résumé des discussions et des conclusions de chacune de ces réunions.

La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'UGP, sous la direction générale du CP. L'UGP est basée à Kinshasa.

VIII. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par l'**Observatoire Congolais du Développement Durable** (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

IX. GESTION DES RISQUES

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]